



**NATIONS  
UNIES**



**Convention sur la lutte  
contre la désertification**

Distr.  
GÉNÉRALE

ICCD/COP(9)/4/Add.1/Corr.1  
12 août 2009

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**CONFÉRENCE DES PARTIES**

Neuvième session

Buenos Aires, 21 septembre-2 octobre 2009

Point 6 c) de l'ordre du jour provisoire  
Plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer  
la mise en œuvre de la Convention (2008-2018)  
Suite à donner aux recommandations du Corps  
commun d'inspection restant à appliquer

**PLAN-CADRE STRATÉGIQUE DÉCENNAL VISANT À RENFORCER  
LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION (2008-2018) – SUITE  
À DONNER AUX RECOMMANDATIONS DU CORPS  
COMMUN D'INSPECTION RESTANT  
À APPLIQUER**

**Note du secrétariat**

**Additif**

**PROCÉDURES RÉVISÉES POUR LA PARTICIPATION DES ORGANISATIONS  
DE LA SOCIÉTÉ CIVILE AUX RÉUNIONS ET À D'AUTRES ACTIVITÉS  
LIÉES À LA CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LA LUTTE  
CONTRE LA DÉSSERTIFICATION ET NOTAMMENT DES CRITÈRES  
DE SÉLECTION PRÉCIS AINSI QU'UN MÉCANISME PERMETTANT  
D'ASSURER UNE RÉPARTITION ÉQUILIBRÉE DES PARTICIPANTS  
DES DIFFÉRENTES RÉGIONS**

**Rectificatif**

Page 6, paragraphe 17 a)

Remplacer le tableau existant par le tableau ci-après:

Annexe concernant la mise en œuvre au niveau régional	Parties *	Organisations accréditées pouvant recevoir un financement *	Proposition de financement *
Annexe I	30,81	62,34	50,00
Annexe II	32,56	18,69	25,00
Annexe III	19,18	16,49	20,00
Annexe IV	6,98	0,00	0,00
Annexe V	10,47	2,48	5,00
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

\* En pourcentage.

*N. B. Le tableau a été modifié comme suite à la réunion des États parties visés à l'annexe concernant la mise en œuvre au niveau régional pour la Méditerranée septentrionale et autres États parties touchés, tenue à Rome du 8 au 10 juillet 2009.*

-----